



Renseignement sur empechement de penetrer chez soi

Par **gerard57**, le **28/06/2011 à 10:15**

Bonjour,
Je voudrais savoir quels risques j'encours si je condamne l'accès à la résidence principale à ma femme.
Merci de votre réponse.
Cordialement,
Gérard

Par **corimaa**, le **28/06/2011 à 12:07**

Bonjour, tout dépend si votre femme a quitté ou non le domicile conjugal.
Si elle l'a quitté et a une nouvelle résidence, ce n'est plus son domicile et vous pouvez changer les serrures.
Si c'est toujours son domicile et qu'elle ne peut pas rentrer chez elle, elle est en droit de faire venir un huissier et se faire ouvrir la porte

Par **cocotte1003**, le **29/06/2011 à 01:11**

Bonjour, à savoir si la premiere audience du divorce a prononcée une résidence séparée ou si vous etes en location, a-t-elle envoyé son préavis de départ au propriétaire, cordialement

Par **mimi493**, le **29/06/2011 à 01:31**

[citation]si vous etes en location, a-t-elle envoyé son préavis de départ au propriétaire[/citation]

ce qui a peu d'importance

Par **cocotte1003**, le **29/06/2011** à **01:37**

Bonjour, ce qui prouve quand meme qu'elle a décidé de son propre chef de quitter le domicile et qu'elle n'a donc plus rien à y faire, cordialement